

**Note de présentation du projet justifiant son intérêt,**  
**sa pertinence et son opportunité**

**« Opération d'extension du bois »**  
**Commune de Cormelles le Royal**

La Commune de Cormelles le Royal est une petite commune de 4 899 habitants, située au sud-est de l'agglomération caennaise.

Elle a su se développer au cours de ces dernières décennies en ayant le souci permanent d'équilibrer les zones d'habitat, de développement économique, d'espaces verts paysagers urbains et d'espaces verts naturels. Le territoire cormellois, d'une superficie de 340 hectares, compte 300 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts et 8 km de liaisons douces (mixte piétons/vélos).



## **I - Cormelles le Royal : une ville durable**

### **1 - Le schéma directeur de développement durable (S3D)**

La commune s'engage en faveur du développement durable à travers de nombreuses actions notamment avec l'élaboration d'un schéma directeur du développement durable de 36 fiches actions pour Cormelles le Royal. La préservation des espaces naturels et de la biodiversité est au cœur des préoccupations de ce schéma et se retrouve dans bon nombre d'actions, concrètes, réalistes et réalisables.

***Le projet d'extension du bois de Cormelles le Royal s'inscrit également dans cette démarche.***

### **2 – la Semaine Développement durable**

Tous les ans, une semaine du développement durable est programmée à destination de la population et des écoles cormelloises avec un thème spécifique. De nombreuses associations partenaires de cet évènement participent activement à la réussite de la journée du développement durable qui vient traditionnellement clôturer cette semaine. Des animations sont par ailleurs, proposées tout au long de la semaine aux enfants des écoles : expositions, ateliers ludiques, expériences... dans le prolongement du PAPP (projet d'activités pédagogiques pluriannuelles).

***Le projet d'extension du bois de Cormelles le Royal s'inscrit également dans cette démarche.***

### **3 – la pédagogie et les actions en faveurs des plus jeunes**

Le PAPP est le résultat du travail collaboratif entre les enseignants des écoles de la commune et les animateurs du centre de loisirs qui prennent en charge les activités périscolaires sur le temps du midi. En fonction du thème annuel retenu collégialement par le corps enseignant et la commune, des activités sur le développement durable ont lieu tous les midis dans les écoles sous la direction des animateurs. Elles sont le prolongement de celles réalisées en classe par les enseignants. L'objectif est la cohérence et la continuité pédagogique sur tous les temps de l'enfant.

***Le projet d'extension du bois de Cormelles le Royal s'inscrit également dans cette démarche.***

#### 4 - Des aménagements durables

Dans le but de favoriser la biodiversité et d'embellir un secteur de la Vallée, sur une partie du terrain libéré par les jardins de la ligue du Coin de Terre, un espace fleuri composé de bandes fleuries champêtres et de pommier sur tige a été aménagé.

Sur une autre partie du terrain des jardins de la Ligue du Coin de Terre, aux abords de la Vallée Verte, un hôtel à insectes a également été réalisé par les services techniques de la commune et a été implanté.



Un partenariat avec un apiculteur nous a également permis d'installer des ruches dans la vallée.

Enfin, une mare pédagogique est actuellement en cours de création par les services techniques de la commune.

***Le projet d'extension du bois de Cormelles le Royal s'inscrit également dans cette démarche.***

#### 5 – L'Atlas de la Biodiversité

Dans le cadre du Schéma Directeur du Développement Durable, la Commune a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) afin de réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur le territoire de la commune.

La Commune a été retenue en 2018, par l'Office Français de la Biodiversité, pour réaliser cet Atlas de la Biodiversité. Diverses actions sont menées depuis deux ans sur la commune afin de recenser la faune et la flore endémique, mais également de faire participer la population (adultes et enfants) à ces actions de recensement et de préservation de la biodiversité locale.

Cormelles le Royal a été l'unique dossier normand retenu lors de cet appel à projet et il est financé à hauteur de 80 % par l'AFB.



Cet ABC consiste, sur trois ans, à réaliser un diagnostic de la faune et de la flore présentes sur le territoire communal, à proposer des préconisations pour maintenir et améliorer cette biodiversité locale et à organiser des sensibilisations et informations à destination des Cormellois. La Commune s'appuie sur des prestataires locaux spécialisés dans les domaines de la préservation des espèces naturelles pour la réalisation de cet ABC.



L'objectif ? Mobiliser les élus, les habitants et les autres acteurs de la commune autour de la biodiversité de son territoire. Pour que demain, nous prenions tous mieux en compte ce patrimoine commun, aussi bien dans le cadre de nos projets de développements que lors de nos petits gestes du quotidien.

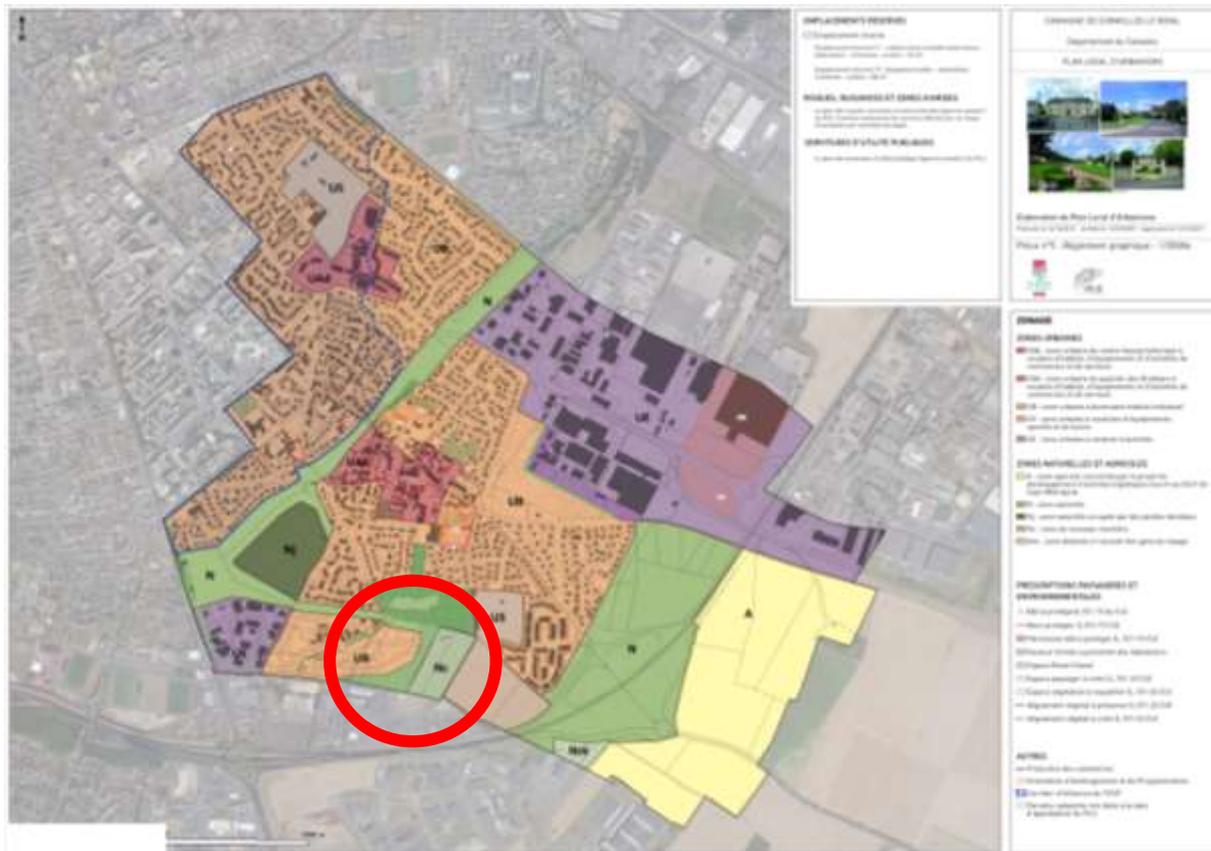


***Le projet d'extension du bois de Cormelles le Royal s'inscrit également dans cette démarche.***

## **6 – Le règlement d'urbanisme**

Les élus cormellois ont approuvé le Plan Local de l'Urbanisme communal le 12 décembre 2019. Lors des travaux d'élaboration de ce document, et dès le PADD, une orientation avait été prise pour la continuité de ce bois. Le plan de zonage approuvé reprend cette prescription.

**Le projet d'extension du bois de Cormelles le Royal est inscrit dans le PLU, le plan de développement de la commune.**



## 7 – Les liaisons douces communales

Ces cheminements séparés de la voie des véhicules motorisés jalonnent l'ensemble de la commune. Il s'agit d'itinéraires mixtes qui ont pour vocation de partager l'espace entre les piétons, avec ou sans poussettes, les personnes à mobilité réduite et les vélos.

Ces liaisons douces permettent à la bicyclette de devenir un moyen de transport alternatif à l'automobile. Elles sont aussi de vrais lieux de rencontre pour les promeneurs et les familles.





Les itinéraires de liaisons douces disposent d'une signalisation spécifique avec indication des temps de trajet d'un point à un autre.



***Ce projet d'extension du bois prévoit également l'accès au bois via un réseau de liaisons douces connecté au grand réseau existant, car il s'inscrit dans une réelle logique de développement durable.***

## **II – Le projet d’extension du bois de Cormelles le Royal**

Propriétaire du foncier, la Commune de Cormelles le Royal souhaite désormais mettre en œuvre la volonté politique locale d’extension de ce bois qui a pour finalités :

- L’équilibre des espaces (urbanisés, économiques, espaces verts artificiels et naturels),
- L’accessibilité par mode doux (piéton/cycliste) au bois
- La préservation de la biodiversité locale (faune et flore)
- Le bien-être de ses habitants (enfants, adultes et personnes âgées)



## 1 – Description du projet

### ***La philosophie du projet :***

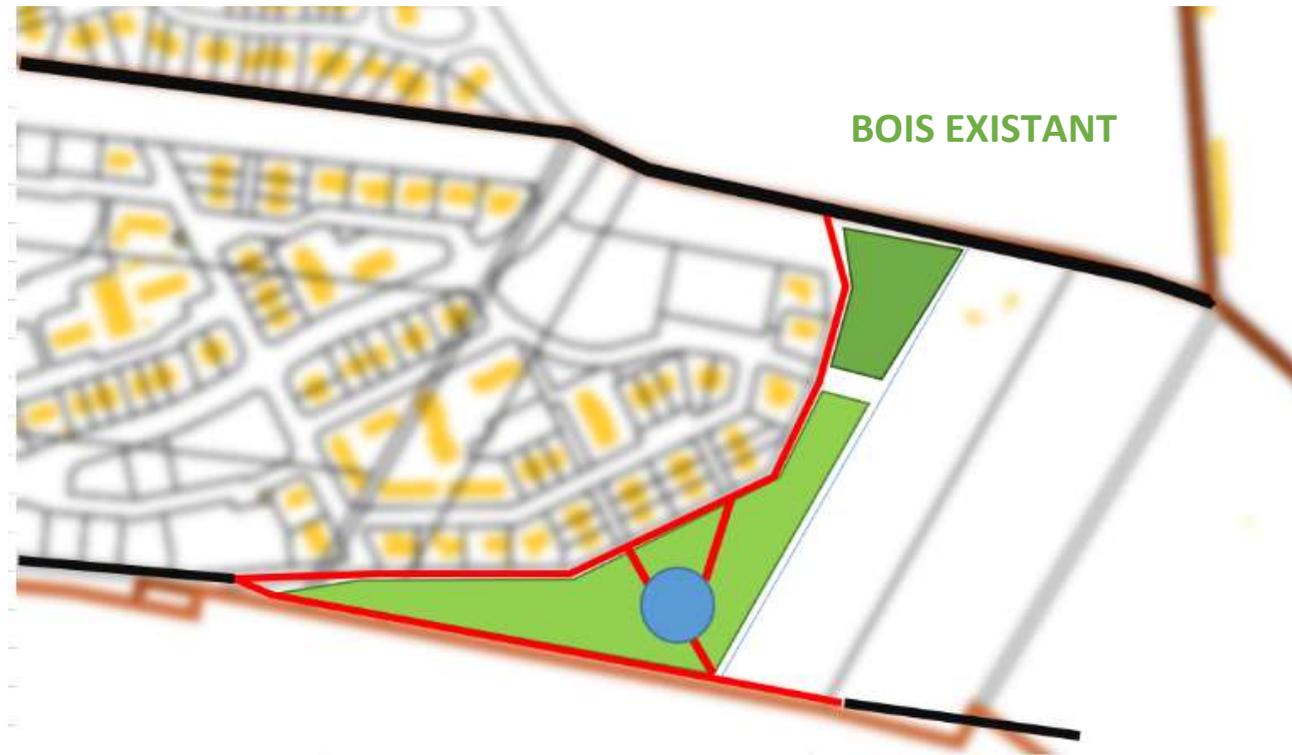
L'ensemble de ce projet va s'appuyer sur la philosophie et les recherches effectuées par le botaniste Akira MIYAWAKI, expert en biologie végétale et professeur à l'université nationale de Yokohama. Il a élaboré les principes et la mise en pratique de la méthode de reforestation « senzai shizen shokysei », soit la « végétation potentielle naturelle ».

### ***Les principes de cette méthode :***

- La technique « Miyawaki » est une méthodologie unique qui a fait ses preuves dans le monde entier, quelles que soient les conditions de sol ou de climat. Plus de 3000 forêts ont déjà été créées avec succès.
- Les forêts plantées de cette manière sont jusqu'à 30 fois plus denses qu'une plantation d'arbres classique et 100 fois plus riches en biodiversité. Cela crée un écosystème stable et résilient.
- La méthode « Miyawaki » s'avérerait plus efficace que celles de reboisements classiques. Elle permet un meilleur enracinement et donc une résistance aux conditions météorologiques extrêmes (tempêtes, sécheresses, inondations, feux, vents violents, maladies...).
- Les nouvelles « forêts vierges » se développent plus vite grâce à l'interaction entre les plantes et aux synergies qu'elles développent entre elles, avec une croissance d'environ 1 mètre par an. Elles nécessitent une intervention humaine pendant les 3 premières années pour arroser si besoin et retirer les herbes qui pourraient pousser et empêcher les jeunes plants d'évoluer.
- Elles entraînent une réduction sonore et de la poussière jusqu'à 30 fois supérieure par rapport à une forêt de culture traditionnelle.
- Les forêts sont indépendantes, sans maintenance, sans produits chimiques ni fertilisants artificiels, sauvages et natives, et soutiennent la biodiversité locale au bout de seulement trois ans.

Si cette méthode de plantation peut étonner par sa densité (3 arbres au mètre carré), c'est uniquement parce que nous avons été habitués à voir des plantations humaines, d'arbres bien espacés les uns des autres, en ville ou dans des forêts exploitées. Dans des forêts naturelles les arbres poussent très proches les uns des autres. C'est d'ailleurs cette proximité qui permet aux arbres une coopération par leur réseau racinaire. Cela leur permet de croître plus rapidement, d'être plus résistants aux aléas climatiques, et d'avoir une assistance en cas de maladie.

## 2 – Schéma de principe du projet



### **Explication du schéma de principe du projet :**

- En rouge : les liaisons douces à créer pour se raccorder sur les liaisons douces existantes,
- En noir : les liaisons douces existantes
- En vert : la zone à boiser
- En bleu : la clairière

### **3 - Estimation des besoins :**

- Liaisons douces : 950 ml sur 3 m de largeur, soit 2850 m<sup>2</sup>. Elles seront réalisées en stabilisé de type *Vignatsol*, respectueuse de l'environnement, tant dans son implantation que dans son entretien. Cette liaison fait partie intégrante du projet que ne saurait exister sans voies d'accès en mode doux.
- Des végétaux pour le bois d'une surface de 18 300 m<sup>2</sup> :
  - o Des feuillus
  - o Des résineux
  - o Des végétaux de sous-bois en bourrage

- Des haies arbustives pour établir une limite avec les propriétés riveraines
- Du gazon

## **2 – Coût et financement du projet**

Le coût d'un tel projet est lourd à supporter pour une petite commune comme Cormelles le Royal. L'estimation prévisionnelle est d'environ 139 200 euros TTC, soit 116 000 euros HT.